



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Associations

Question écrite n° 39224

Texte de la question

M Jean Laborde appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le rejet d'une demande de subvention déposée par l'association des handicapés, malades et invalides, association qui ne présenterait pas une représentativité suffisante. Il lui demande quels sont les critères sur lesquels s'apprécie cette représentativité et qui permettent une reconnaissance donnant droit à une aide de son ministère.

Données clés

Auteur : [M. Laborde Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39224

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1595